



**0910-AG-01-11-05**

## **Plan d'action 2009-2010 et 2010-2011**

### **NÉGOCIATION NATIONALE**

- Poursuivre la représentation des membres dans le respect des mandats reçus tant au niveau sectoriel qu'intersectoriel.
- Informer les déléguées et délégués et les membres sur une base régulière.
- Mobiliser et, le cas échéant, faire appliquer les moyens de pression décidés en assemblée générale.

### **EHDA**

- Continuer la promotion et la formation sur le « Référentiel : les élèves à risque et HDAA ».
- Continuer à s'assurer de l'application des mesures d'appui.
- Régler le problème relié au respect des dispositions liant sur la répartition des ressources par la commission scolaire.
- S'assurer de l'application de la nouvelle politique locale, plus particulièrement les plans d'aide et les plans d'intervention.
- Mettre sur pied un comité intersyndical (soutien, professionnel, enseignants) pour définir les rôles de chacun. Le mandat étant à préciser par le comité.

### **VIE PÉDAGOGIQUE**

- Soutenir les enseignantes et enseignants dans les difficultés rencontrées dans l'application du régime pédagogique y incluant l'évaluation.
- Informer les enseignantes et enseignants des nouveautés annoncées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la commission scolaire dans les dossiers pédagogiques.

- Informer les enseignantes et enseignants sur les incidences de la nouvelle loi 88.
- Transmettre à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) la position des enseignantes et enseignants au niveau pédagogique pour l'outiller dans ses interventions auprès du MELS.
- Recueillir l'opinion des enseignantes et enseignants sur différentes problématiques touchant la pédagogie afin de pouvoir mieux les représenter au comité des politiques pédagogiques (CPP) et ainsi mieux défendre leurs intérêts.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Assurer avec vigilance, le respect des conditions de travail par la commission scolaire.
- Assurer la représentation des membres du SERM visant l'amélioration de nos conditions d'assurance.
- Poursuivre la mobilisation des membres pour freiner le droit de gérance et le contrôle de l'autonomie professionnelle par la partie patronale.

## **FORMATIONS ET SESSIONS D'INFORMATION**

Le Conseil exécutif organisera des sessions de formation pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'exercice de leur fonction :

- nouvelles personnes à temps plein;
- nouveaux membres;
- nouvelles déléguées et nouveaux délégués;
- information sur le congé de maternité;
- information sur le harcèlement psychologique;
- Information sur l'homophobie;
- information sur l'assurance-emploi (pour les personnes non régulières);
- formation sur les comités de participation des enseignantes et enseignants;
- préparation à la retraite;
- information sur l'épuisement professionnel;
- formation sur les lois concernant la santé et la sécurité du travail (pour les personnes déléguées);
- formation pour les membres des comités école EHDAA;
- Information sur le processus d'affectation-mutation.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

- Faire le suivi sur l'implantation des nouveaux programmes de la réforme dans son ensemble;

- Faire la promotion du concours « Ma plus belle histoire ».

## **SANTÉ SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

- Diffuser de l'information (journal syndical, session de formation, site WEB) particulièrement sur l'épuisement professionnel, le harcèlement psychologique et la violence au travail.
- Finaliser le projet de politique du SERM en matière de violence et de harcèlement au travail et le présenter au Conseil des déléguées et délégués pour adoption.

## **ACTION SOCIOPOLITIQUE**

- Soutenir les luttes sociales qui correspondent aux valeurs véhiculées par les membres du SERM en respect des possibilités financières du SERM.

## **VIE PROFESSIONNELLE**

- Donner suite aux mandats découlant du Conseil général de la CSQ et du Conseil fédéral de la FSE.
- Travailler au développement d'une relève syndicale forte, impliquée et solidaire.
- Faire le suivi des décisions du Congrès de la CSQ.
- Collaborer étroitement avec la FSE et la CSQ dans tout dossier ponctuel.
- Diffuser toute documentation de la FSE et de la CSQ à l'attention des membres.

## **SITE WEB**

- Faire la promotion du site WEB du SERM.
- Assurer une mise à jour du site WEB.
- Revoir la mise en page du site WEB pour en faciliter l'utilisation.
- Élargir et optimiser l'utilisation d'Internet afin de diminuer le plus possible l'utilisation du papier.

Frédéric Pilon, président